

rents ; le plus petit, qui servait aux actes courants, avait pour légende : SIGILLVM SECRETVM VNIVERSITATIS LVGDVNI ou LVGDVNENSIS, si vous aimez mieux. Mais ces cachets, quelle qu'en fût la grandeur, ne constituaient point des sceaux d'armes ; ils n'étaient que de simples marques, comme le fait très-judicieusement observer M. Morel de Voleine. Je crois donc que, dans le courant du XIV^e siècle, Lyon n'eut point d'armoirie peinte et que, même à la rigueur, les empreintes de ses sceaux peuvent ne pas être considérées comme une armoirie. Me trompé-je ? Je l'ignore ; mais cette opinion, si elle n'est pas complètement la vérité, n'offre rien du moins qui l'offusque. Plus tard il en fut autrement.

Passons à ce qui concerne M. Réal. Celui-ci ne pêche que par défaut d'information. Après avoir rappelé les circonstances de la réunion de la ville de Lyon à la couronne de France, M. Réal ajoute : « Cet événement avait une « haute importance politique, et les Lyonnais, pour en « perpétuer la mémoire, ajoutèrent à l'écu de leurs armes « un *chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or*. Cet « écusson subsista ainsi, *sans changement*, pendant « toute la période monarchique, jusqu'en 1790, époque « à laquelle il disparut, etc. » Le *chef d'azur à trois fleurs de lis d'or* a aujourd'hui une origine authentique et beaucoup plus moderne. Voici, en effet, ce qu'on lit en tête d'un document de la fin du XV^e siècle, sur la situation de la ville de Lyon, au point de vue des impositions levées pour le compte du roi (*Archives de la ville*) :

« L'an 14... le Roy..., pour décorer sa ville de Lyon, « à laquelle il avoit donné *quatre* foires, l'exempta d'estre « taillable avec le plat pays de Lyon et la mit au nombre « de ses villes franches et, *en signe de ce, la décora en*